CONSERVATOIRE
DE MUSIQUE ET DE DANSE DES LANDES

2024-2025

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

CLASSIQUE

P2. Comment accéder à la formation ? / Les objectifs pédagogiques / P3. Tarification / P4. Les axes de contenus / P5. Les objectifs opérationnels / P6. Le concours d'entrée en cursus DEM Musiques Actuelles / Les épreuves de validation de la formation / P8. Informations

Conservatoire des Landes

Le Cycle à Orientation professionnelle est proposé par le réseau d'établissements de Bayonne-Côte Basque, Pau, Tarbes, Agen et des Landes, conformément à une convention de partenariat signée par les Maires ou Présidents de ces structures.

COMMENT ACCÉDER A LA FORMATION ?

Peut se présenter à l'examen d'entrée en Cycle d'Orientation Professionnelle (C.O.P.) à dominante instrumentale ou vocale tout·e candidat·e ayant obtenu son Brevet d'Etudes Musicales (BEM).

Toutefois, une dérogation peut être accordée par la direction de l'établissement du candidat, après avis de l'équipe pédagogique, au regard d'un parcours atypique.
La présentation à l'examen d'entrée en Cycle d'Orientation Professionnelle dont le module principal est la Formation Musicale ne peut s'effectuer qu'à partir de la deuxième année de troisième cycle.

Toute demande d'admission en Cycle d'Orientation Professionnelle s'effectue auprès de l'établissement concerné. Elle est accompagnée d'un dossier de candidature récapitulant le parcours de formation du candidat et son éventuelle expérience artistique ainsi que d'une lettre de motivation.
Le dossier de candidature est complété par les avis détaillés de l'équipe pédagogique concernée. Il est validé par la direction de l'établissement concerné.
L'examen d'admission en C.O.P. est public. Il s'effectue en fin d'année scolaire, devant jury, et comporte deux épreuves : une prestation artistique publique et un entretien à huis clos avec le jury, .

A l'issue de ces épreuves, l'admission dans le cycle est décidée par le jury.
Une session d'admission peut être organisée, au cours du 1er trimestre de l'année scolaire, pour les candidats extérieurs au réseau et en provenance d'autres établissements à rayonnement départemental ou régional.
La commission du Cycle d'Orientation Professionnelle se réserve la possibilité de valider des demandes d'équivalence, sous réserve de présentation des justificatifs nécessaires.

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Dans le respect du Schéma National d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture, le Cycle à Orientation Professionnelle permet d'acquérir les connaissances et les compétences d'un niveau suffisant pour prétendre à une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur menant à un métier relevant de ces domaines.

Les objectifs poursuivis sont de faciliter l'accès à une formation supérieure professionnalisante (entrée en CNSM, Pôle supérieur ou formation à l'étranger) mais également de fournir aux étudiant·e·s les moyens de construire leur projet personnel, artistique, pré-professionnel ou déjà professionnel en adéquation avec l'évolution des métiers de la musique.

Le but de cette formation est d'approfondir la motivation et les aptitudes en vue d'une orientation professionnelle, de confirmer la capacité à suivre un enseignement supérieur.

TARIFICATION

Les différents cours et modules sont définis, pour chaque étudiant, en début d'année par l'équipe pédagogique.

Durée : 396 heures sur 33 semaines.

Unité d'enseignement 1 : Discipline principale	
Technique instrumentale ou vocale et interprétation (cours individuel)	1 h00
Travail avec l'accompagnateur (cours individuel)	0 h30
Pratique collective dirigée (orchestre)	1 h30
Pratique collective non dirigée (musique de chambre)	1 h00
Déchiffrage / improvisation	1 h00
Master-class	1 h00
Unité d'enseignement 2 : Enseignements complémentaires	
Formation Musicale	2 h00
Analyse	1 h00
Histoire de la Musique	0 h30
Atelier initiation à la direction / Initiation à l'arrangement / Musique Assistée par Ordinateur	1 h00
Unité d'enseignement 3 : Formation et métiers de la musique	
Formation complémentaire au choix (Jazz, Musiques Actuelles Amplifiées, Musiques Traditionnelles)	1 h00
Découverte de l'environnement social et juridique	00 h30

Coût Formation Annuel : 6 000 € (six mille euros)

LES AXES DE CONTENUS

Les différents cours et modules sont définis, pour chaque étudiant, en début d'année par l'équipe pédagogique.

Pratique instrumentale individuelle (cours individuel d'une heure avec l'enseignant et travail avec l'accompagnateur) : étude de la technique de l'instrument adaptée aux répertoires et modes de jeux ; étude du répertoire spécifique de l'instrument.

Pratique collective : Travail d'orchestre sous la direction d'un chef ; pratique de la musique de chambre.

Formation Musicale : Approfondissement des capacités de lecture, d'écoute et de déchiffrage. Travail de l'oreille harmonique, lecture de partition sur textes du répertoire avec de nouvelles clés, lecture instrumentale de mesures à temps irréguliers, improvisation…

Culture Musicale / Commentaire d'écoute : Découverte, contextualisation et analyse du répertoire allant de la musique baroque aux œuvres contemporaines.

Mises en situation scénique et masterclass : préparation de concerts et audition (travail avec les techniciens son, éclairage, scénographie…). Rencontres avec des musiciens professionnels reconnus.

Initiation à la direction : Travail autour de la gestique, compréhension des transpositions et instrumentations, appréhension d'un conducteur (repère, carrure, organisation, nuances, entrées etc.), écoute (repérage des différents plans sonores), direction du groupe des élèves sur un choral (gestion des départs et points d'orgue), être amené à diriger une courte séance de répétition face à un orchestre…

Initiation à l'arrangement : Etude de pièces du répertoire (forme, harmonie, instrumentation…,techniques d'instrumentation et d'orchestration, utilisation de logiciel de notation musicale (MuseScore…), mises en situation…

MAO : (cours collectif d'une heure) Initiation aux différents outils de Musique Assistée par Ordinateur (édition musicale, Stations de Travail Audio-Numérique, Studio One, Ableton Live)…

Initiation aux autres univers musicaux : participation à des ateliers spécifiques de jazz, musiques actuelles amplifiées ou musiques traditionnelles…

LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

> **Connaître** le répertoire spécifique de l'instrument pratiqué.

> **Maîtriser** les éléments de langage musical et de technique instrumentale.

> **Interpréter,** en tant que musicien accompagnateur ou soliste, des œuvres caractéristiques des répertoires baroques à contemporain, en utilisant sa technique instrumentale.

> **Assumer et justifier** des choix d'interprétation d'œuvres du répertoire.

> **S'ouvrir** à la transversalité par des projets avec les départements Musiques Actuelles Amplifiées, Classiques, Musiques Traditionnelles, Danse…

> **Différencier** les grands courants musicaux du XVIIème au XXIème siècle.

> **Arranger** de courtes pièces pour des formations instrumentales variées.

> **Concevoir** un programme musical cohérent mettant en valeur l'instrument pratiqué.

> **Rédiger** une fiche technique pour indiquer à l'équipe technique les éléments nécessaires au bon déroulement de la répétition et du spectacle en utilisant le lexique technique du spectacle.

> **Communiquer** oralement avec l'équipe technique pour indiquer ses besoins en réglages sonores en utilisant le lexique technique du spectacle.

> **Elaborer ou participer** à l'élaboration d'une stratégie de communication et de diffusion en fonction de l'environnement professionnel musical.

LE CONCOURS D'ENTRÉE EN CURSUS DEM CLASSIQUE

L'examen d'entrée en Cycle à Orientation Professionnelle est composé de 2 épreuves :

> Exécution d'un programme libre d'une vingtaine de minutes. Le candidat veillera à ce que le programme soit éclectique et ouvert sur toutes les périodes musicales, du baroque à la musique d'aujourd'hui.
> Entretien avec le jury de 10 à 15 minutes où le candidat explicitera sa motivation en entrer en Cycle à Orientation Professionnelle. Une auto-évaluation de son épreuve instrumentale pourra lui être demandée.

Le jury est composé du directeur du Conservatoire (ou de son représentant), d'un professeur d'enseignement artistique (ou titulaire du Certificat d'Aptitude) et d'une personnalité reconnue du monde musical.

LES ÉPREUVES DE VALIDATION DE LA FORMATION

L'obtention de quatre Unités de Valeur est nécessaire à l'obtention du Diplôme d'Etudes Musicales qui clôt la formation.

Unité de Valeur 1 : Pratique Instrumentale

Une oeuvre imposée et un programme libre dont une pièce est tirée du répertoire contemporain. L'ensemble du programme doit être représentatif de la diversité du répertoire de l'instrument.
Durée de l'épreuve : entre 20 et 30 minutes
L'exécution de mémoire est laissée à la discrétion du candidat.

Cette épreuve est commune aux Conservatoires de Bayonne – Côte Basque, Pau, Tarbes, Agen et des Landes.

Le jury est composé :
> du Directeur ou de la Directrice de l'établissement qui organise l'examen (ou son représentant), président·e du jury.
> des autres directeurs de réseau sud-Aquitain
> d'un·e enseignant·e titulaire du CA ou sur un grade de PEA dans la discipline.
> d'un· musicien·ne reconnu·e.

Unité de Valeur 2 : Formation Musicale

Examen commun aux conservatoires de Bordeaux, Dordogne, Bayonne – Côte Basque, Pau, Agen et des Landes.

Le jury est composé :
> du directeur de l'établissement.
> de deux enseignant·e·s titulaires du CA ou sur un grade de PEA dans la discipline

Unité de valeur 3 : Musique de chambre

Exécution publique et devant jury extérieur du répertoire de musique de chambre étudié durant l'année.

Le jury est composé :
> du directeur de l'établissement.
>de deux musicien·nes reconnu·es

Unité de valeur 4 : Formations complémentaires

Evaluation en contrôle continu par l'équipe pédagogique des activités du candidat au Conservatoire durant son cycle d'études.

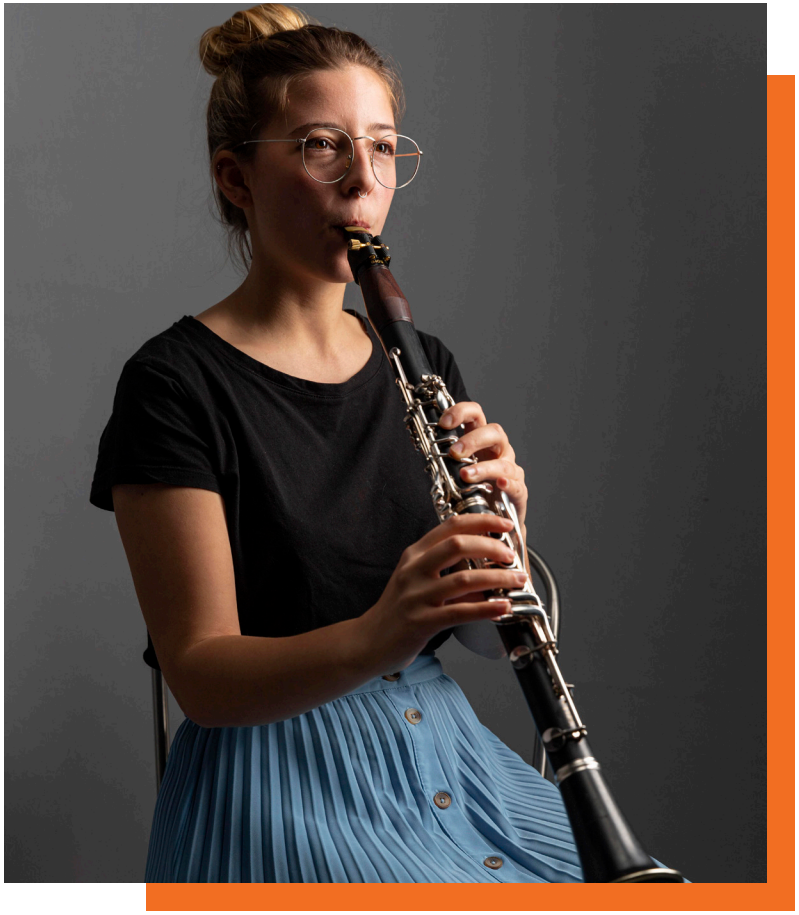

INFORMATIONS

Lieu de formation

Pôle Sud, centre de formations Musicales

Voie Romaine, 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse

05.58.41.46.50

Bâtiment accessible aux personnes en situation de handicap.

Conservatoire des Landes - Maison des Communes

175 pl. de la caserne Bosquet - BP 30069 - 40002 Mont-de-Marsan Cedex

05.58.85.80.00

administration@conservatoire40.fr

www.conservatoire40.fr

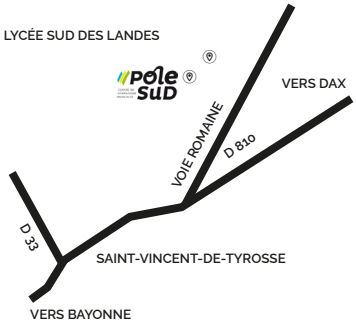

Qualiopi processus certifié RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — Délivrée par certif opac

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : - L.6313-1 - 1° Actions de formation

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté Égalité Fraternité

Département des Landes

Conservatoire des Landes

Service communication Conservatoire des Landes
Crédits photos : Adobe Stock / Freepik | Ne pas jeter sur la voie publique.